



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place de la République
83 310 COGOLIN

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Stéphanie Vinçon
Nos Réf : SA/FA/EL/SV/MA
Visa Direction :

Draguignan, le 2 avril 2024

Objet : Plan Local d'Urbanisme - Projet de modification simplifiée n°11 -
Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture du Var.
Lettre R+AR m 01A 204 856 72332.

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 28 mars 2024, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée n°11 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, au plus tard, le 21 mai 2024.

La présente modification a pour objet :

- La modification d'une limite de zone U, au sein de l'enveloppe urbaine du PLU.

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

République Française
Etablissement public
Loi du 31/01/1924

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

La Chambre d'Agriculture émet donc **un avis favorable** sur la modification simplifiée n°11 du PLU de Cogolin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Sylvain AUDEMARD
Président
de la Chambre d'Agriculture du Var

